

DÉPARTEMENT
NIEVRE
CANTON
COSNE-COURS-SUR-LOIRE
COMMUNE
COSNE-COURS-SUR-LOIRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° DD/2020/02/017

Liberté - Egalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

04/02/2020

FIXATION

DES TARIFS MUNICIPAUX

Pour l'année 2020

LE MAIRE DE COSNE-COURS-SUR-LOIRE,

VU, le code des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 29 mars 2014 décidant de donner délégation au Maire pendant la durée de son mandat pour assurer les tâches de gestion courante énumérées aux articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code des Collectivités Territoriales.

ARRETE

ARTICLE 1 : L'arrêté de tarifs n°DD/2019/12/049 du 05/12/2019 est modifié par le présent arrêté pour les tarifs de la page n°11 "salles".

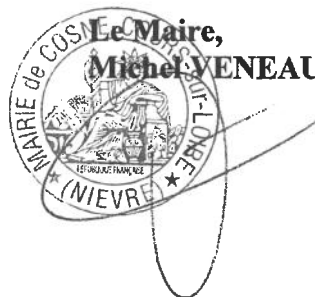
ARTICLE 2 : Les tarifs municipaux figurant en annexes seront applicables sauf indications contraires mentionnées à chaque rubrique, à compter du 05/02/2020.

Fait à Cosne-Cours-sur-Loire, le quatre février deux mille vingt.

SOUS-PREFECTURE
DE COSNE-COURS-SUR-LOIRE

Reçu le - 6 FEV. 2020

au contrôle de légalité



SALLES

		Tarifs au 5 février 2020
Salle Edmee Lavarenne	Association ayant son siège social sur la commune de Cosne-Cours-sur-Loire	
	Salle pour 1/2 journée	21,00 €
	Salle pour 1 journée	30,00 €
	Dans le cadre d'une gratuité de la salle : application d'un forfait pour participation aux frais de fonctionnement (hors assemblée générale)	10,00 €
	Associations ayant son siège social hors de commune de Cosne-Cours-sur-Loire ou ne faisant pas partie de Union Cosnoise Sportive (tarif horaire)	20,00 €
	Réunions Politiques dans le cadre d'élections	60,00 €
	Particuliers uniquement pour des vins d'honneurs : la journée	50,00 €
	Location 1/2 salle - la journée	22,00 €
	Réunions politiques dans le cadre d'élections	62,00 €
	Bureaux	29,00 €
Maison de Quartier : Bureaux et salle	Salle :	
	- Habitants et associations du Quartier Saint Laurent - Assemblée générale pour les associations du Quartier Saint Laurent	23,00 € GRATUIT
Vieux Château : Salles	Location à la 1/2 journée des salles à des organismes non associatifs qui y tiennent des permanences pour des activités commerciales, de service ou de formation.	27,00 €
	Grande salle: la journée	150,00 €
Salles Pierre et Marie Curie	Grande salle: 10% la journée supplémentaire pour les associations ayant leur siège social sur la commune de Cosne-Cours-sur-Loire	15,00 €
	Grande salle: réunions politiques dans le cadre d'élections	105,00 €
	Petite salle de réunion avec cuisine: la journée :	
	- Association ayant son siège social sur la Commune de Cosne-Cours-sur-Loire - Particuliers	20,00 € 30,00 €
	Petite salle de réunion pour les particuliers et les associations (avec la cuisine): la journée	50,00 €
Dans le cadre d'une gratuité de la salle : application d'un forfait pour participation aux frais de fonctionnement (hors assemblée générale)	30,00 €	